

Observatoire trimestriel des marchés de gros de  
communications électroniques (services fixes  
haut et très haut débit) en France

Résultats du 2<sup>ème</sup> trimestre 2010

**Observatoire trimestriel des communications électroniques  
(services fixes haut et très haut débit) en France  
- marché de gros -  
- les chiffres au 30 juin 2010 -**

---

**I. Très haut débit fixe**

L'ARCEP a mis en place en avril 2009 un premier tableau de bord du très haut débit fixe permettant de suivre l'état de déploiement de la fibre sur le territoire, l'utilisation des offres de gros de génie civil de France Télécom et la mise en œuvre de la mutualisation des réseaux en fibre optique jusqu'aux abonnés par l'ensemble des opérateurs.

Ce tableau de bord recouvre à la fois les offres très haut débit en fibre optique jusqu'aux abonnés et les offres très haut débit en fibre optique avec terminaison en câble coaxial. Ces deux technologies permettent de fournir du très haut débit fixe avec des performances différentes, notamment en termes de débits remontants accessibles.

**Les déploiements de fibre optique sur la partie horizontale se poursuivent**

Depuis plus de deux ans, les principaux opérateurs ont engagé des déploiements en fibre optique sur la partie horizontale, c'est-à-dire située sur le domaine public. Une quarantaine d'agglomérations sont aujourd'hui concernées.

Il convient de distinguer, d'une part, la technologie FttH (Fiber to the Home), déployée notamment par France Télécom, SFR et Free, consistant au déploiement de fibre optique jusqu'à l'abonné et, d'autre part, la technologie FttLA (Fiber to the Last Amplifier), déployée par Numéricâble, consistant au remplacement par de la fibre optique d'une partie des câbles coaxiaux situés sur le domaine public, jusqu'au niveau de la partie terminale restant en câble coaxial.

La carte ci-dessous illustre l'état des déploiements de réseaux fibre optique en cours au niveau national pour les deux technologies :



**Les opérateurs alternatifs utilisent de manière croissante l'offre de gros d'accès aux infrastructures de génie civil de France Télécom.**

Les déploiements de fibre optique réalisés par les opérateurs alternatifs dans le cadre de l'offre de gros d'accès aux fourreaux de génie civil de France Télécom concernent à ce jour une vingtaine de communes, essentiellement en petite couronne de la région parisienne, à Lyon, Villeurbanne, Marseille et Grenoble.

À la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre 2010, l'ensemble du génie civil loué à France Télécom par les opérateurs alternatifs représentait de l'ordre de 1320 km<sup>1</sup>, contre environ 700 km au 30 septembre 2009.

<sup>1</sup> Il convient de noter qu'il s'agit ici d'une mesure du linéaire de génie civil au niveau duquel se font les déploiements, et non du linéaire de câbles fibre optique déployés en tant que tels. En particulier un opérateur peut être amené à installer plusieurs câbles fibre optique le long d'un même tronçon de génie civil.

## L'équipement des immeubles et des logements en fibre optique se poursuit

Le nombre total d'immeubles équipés en fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) et raccordé au réseau d'au moins un opérateur s'élève à 38 700 au 30 juin 2010, soit une progression de 14,5 % par rapport au 31 mars 2010.

**Environ 910 000 logements** se situent dans ces immeubles et sont éligibles aux offres très haut débit en fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH). Le nombre de logements éligibles est en progression d'environ 9 % par rapport au 31 mars 2010, et de 40 % par rapport au 30 juin 2009.

## La mutualisation progresse mais reste limitée en comparaison du parc total en termes d'abonnés et de logements éligibles

Au 30 juin 2010, le nombre d'abonnements très haut débit pour lesquels le fournisseur de services accède au réseau d'un opérateur tiers dans le cadre de la mutualisation, était de 850, pour 83 000 logements éligibles, correspondant à plus de 600 immeubles équipés en fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) et raccordés par au moins deux opérateurs.

La croissance significative du nombre de logements éligibles à des offres de fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) d'au moins deux opérateurs, entamée durant le quatrième trimestre 2009, se poursuit grâce la mise en œuvre de la mutualisation en application de la décision de l'ARCEP, publiée au Journal Officiel du 17 janvier 2010, relative aux modalités de l'accès aux lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique.

## Tableau récapitulatif des évolutions au deuxième trimestre 2010

	30 septembre 2009	31 décembre 2009	31 mars 2010	30 juin 2010	Évolution trimestrielle
<b>Logements éligibles FttH</b>	740 000	800 000	840 000 *	<b>910 000</b>	<b>+ 9 %</b>
<b>Immeubles équipés FttH</b>	27 800 *	29 300 *	33 800 *	<b>38 700</b>	<b>+ 14,5 %</b>
<b>Abonnés via offre de mutualisation</b>	250	350	450	<b>850</b>	<b>+ 89 %</b>
<b>Logements éligibles via la mutualisation</b>	5 000	10 000	40 000	<b>83 000</b>	<b>+ 107,5 %</b>

\* Chiffres corrigés par rapport aux chiffres publiés le 1<sup>er</sup> juin 2010

## II. Haut débit fixe

**Au 30 juin 2010, le marché des offres de gros du haut débit par DSL atteignait désormais 10,3 millions d'accès**

Au 30 juin 2010, le parc total des accès achetés sur le marché de gros à France Télécom par les opérateurs alternatifs s'élevait à 10,3 millions d'accès, soit un accroissement de plus de 1,13 millions d'accès en une année. Ces accès sont commercialisés par les opérateurs alternatifs sur les marchés de détail du haut débit par DSL, résidentiel et professionnel.

Le parc des accès de gros se répartit de la manière suivante\* :

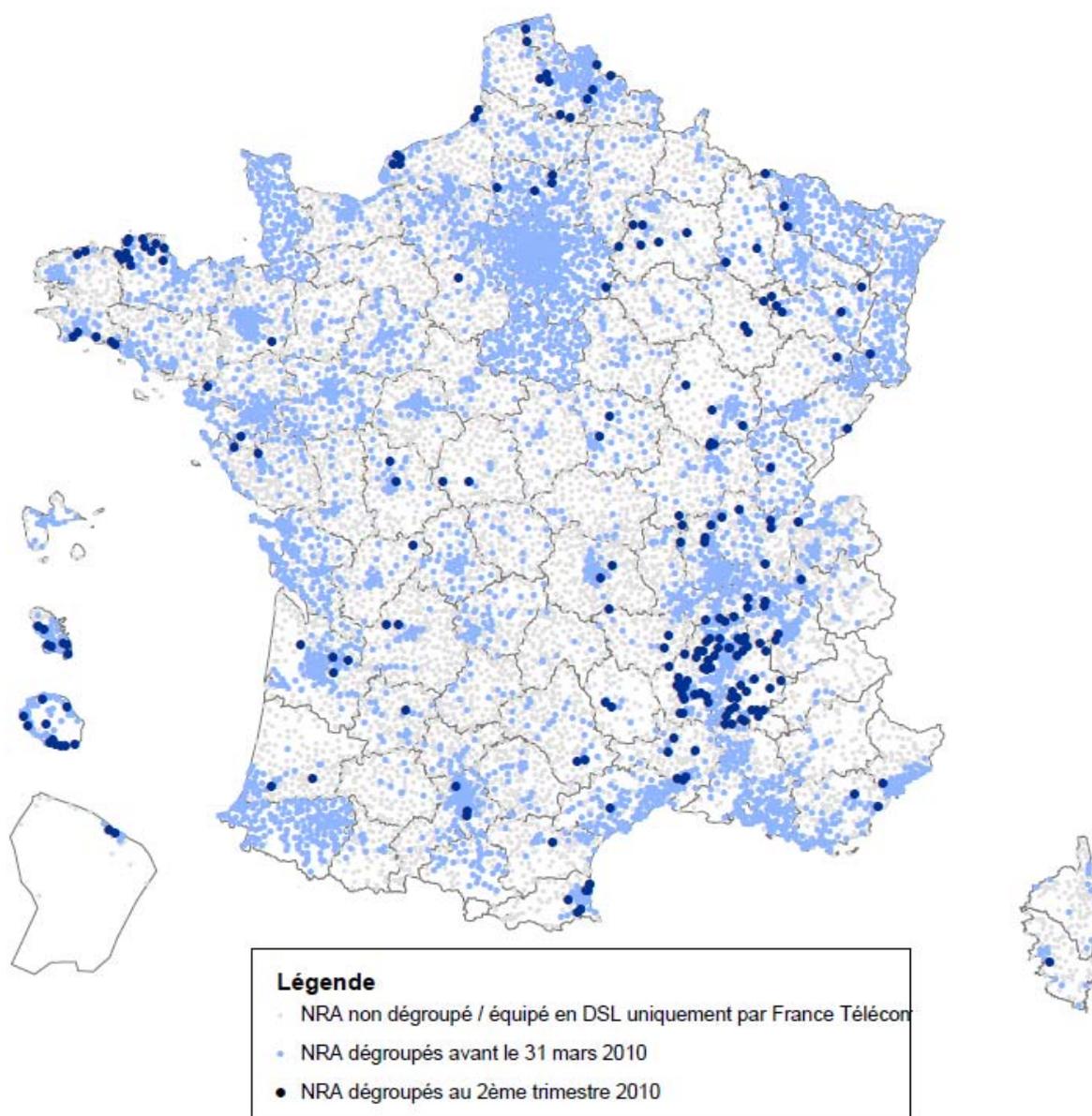
	dégroupage <i>offre régulée</i>	bitstream (ATM et IP régional) <i>offre régulée</i>	IP national <i>offre non régulée</i>	total
<b>avec abonnement au service téléphonique classique</b>	<i>dégroupage partiel</i> 1 262 000 accès <i>(-30 000)</i>	<i>ADSL classique</i> 515 000 accès <i>(-24 000)</i>	52 000 accès <i>(-5 000)</i>	1 829 000 accès <i>(-59 000)</i>
<b>sans abonnement au service téléphonique classique</b>	<i>dég. total (résidentiel + pro)</i> 7 139 000 accès <i>(+312 000)</i>	<i>ADSL nu + bitstream pro (DSLE)</i> 1 330 000 accès <i>(-2 000)</i>	X	8 469 000 accès <i>(+310 000)</i>
<b>total</b>	8 401 000 accès <i>(+282 000)</i>	1 845 000 accès <i>(-26 000)</i>	52 000 accès <i>(-5 000)</i>	<b>10 298 000 accès</b> <i>(+251 000)</i>

\*entre parenthèses : croissance nette en volume au cours du dernier trimestre

Le dégroupage total, l'offre la plus souscrite sur le marché de gros du haut débit DSL, représentait 7,14 millions d'accès au 30 juin 2010, soit un accroissement de près de 1,47 millions d'accès au cours de l'année écoulée.

L'extension de la couverture en dégroupage se poursuit à un rythme régulier. Au 30 juin 2010, 5080 répartiteurs étaient dégroupés par au moins un opérateur alternatif, ce qui représentait plus de 80 % de la population.

## Couverture en haut débit par DSL par France Télécom et les opérateurs de dégroupage au 30 juin 2010



## **Définitions**

**Offres très haut débit** : offres de services de communications électroniques proposées sur le marché de détail et incluant un service d'accès à Internet avec un débit crête descendant supérieur à 50 Mbit/s et un débit crête remontant supérieur à 5 Mbit/s. Ces offres sont principalement de deux types :

- les offres très haut débit en fibre optique jusqu'aux abonnés ou jusqu'aux immeubles ;
- les offres très haut débit en fibre optique avec terminaison en câble coaxial.

**Nombre de logements éligibles aux offres très haut débit en fibre optique jusqu'aux abonnés** : nombre de logements ou locaux à usage professionnel dont l'occupant éventuel peut souscrire aux offres commerciales très haut débit d'au moins un fournisseur d'accès à Internet et fondées sur la technologie FttH (Fiber to the Home). Afin d'éviter les doubles comptes, chaque opérateur déclare les logements ou locaux à usage professionnel dans les immeubles qu'il a équipés d'un câblage interne en fibre optique (au moins pour la colonne montante de l'immeuble, les raccordements au niveau du palier pour relier les logements pouvant être réalisés ultérieurement) et qui sont raccordés à un réseau de desserte en fibres optiques, à l'exclusion des bâtiments groupant uniquement des locaux à usage professionnel.

**Nombre de logements éligibles aux offres très haut débit en fibre optique avec terminaison en câble coaxial** : nombre de logements ou locaux à usage professionnel dont l'occupant éventuel peut souscrire auprès d'au moins un fournisseur d'accès à Internet à des offres commerciales très haut débit fondées sur la technologie consistant à réutiliser la desserte intérieure des immeubles des réseaux câblés. Afin d'éviter les doubles comptes, chaque opérateur déclare les logements ou locaux à usage professionnel dans les immeubles qu'il a équipés d'un câblage interne en câble coaxial ou dont il est gestionnaire, et qui sont raccordés à un réseau de desserte en fibres optiques, à l'exclusion des bâtiments groupant uniquement des locaux à usage professionnel.

**Nombre d'immeubles équipés en fibre optique et raccordés par au moins un opérateur** : nombre d'immeubles dans lesquels des logements sont éligibles à des offres très haut débit en fibre optique jusqu'aux abonnés (FttH). Afin d'éviter les doubles comptes, chaque opérateur déclare les immeubles qu'il a équipés d'un câblage interne en fibre optique (au moins pour le réseau structurant, les raccordements d'extrémité pour relier les logements pouvant être réalisés ultérieurement) et qui sont raccordés à un réseau de desserte en fibres optiques à l'exclusion des bâtiments groupant uniquement des locaux à usage professionnel. Il s'agit d'un nombre d'adresses et non d'un nombre d'accords signés, une convention pouvant être conclue entre un même propriétaire pour plusieurs adresses.

**Nombre total d'abonnements très haut débit** : nombre total d'abonnements de foyers particuliers ou de professionnels à des offres très haut débit. Il s'agit du nombre d'abonnements et non d'un nombre d'abonnés, un même foyer pouvant souscrire à plusieurs abonnements.

**Nombre d'abonnements très haut débit mutualisés au point de mutualisation** : nombre d'abonnements très haut débit pour lesquels le fournisseur de services accède, éventuellement par l'intermédiaire d'un tiers, au réseau d'un opérateur tiers au point de mutualisation en application de l'article L. 34-8-3 du code des postes et des communications électroniques.

**Nombre de logements dans des immeubles équipés en fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) et raccordés par au moins deux opérateurs** : nombre de logements éligibles aux offres très haut débit en fibre optique jusqu'aux abonnés (cf. définition ci-avant) pour lesquels les lignes à très haut débit en fibre optique sont raccordées par au moins deux opérateurs au point de mutualisation, sur le réseau desquels les offres à très haut débit sont disponibles.

**Dégroupage** : Le dégroupage est une offre de gros de France Télécom régulée permettant aux opérateurs alternatifs d'avoir un accès direct à la paire de cuivre. Ils doivent pour cela avoir installé au préalable leurs propres équipements au niveau des répartiteurs de France Télécom. Ils sont alors en mesure de contrôler l'accès haut débit de bout en bout et de fournir un service différencié de celui de l'opérateur historique.

Le dégroupage existe selon deux modalités :

- le dégroupage partiel où l'abonné conserve un abonnement au service téléphonique classique
- le dégroupage total où l'abonné n'a plus d'abonnement au service téléphonique classique

**Bitstream** : Le bitstream est un type d'offre de gros permettant aux opérateurs alternatifs de louer des accès haut débit qui ont été activés par France Télécom. Ils doivent pour cela avoir raccordé au préalable un ou plusieurs points de livraison du réseau de France Télécom. Ils sont alors en mesure de proposer des services haut débit de détail dans les zones où ils ne sont pas présents au titre du dégroupage.

France Télécom proposent deux offres de gros de type bitstream :

- l'offre de bitstream régional, régulée, qui suppose que l'opérateur a raccordé plusieurs points de livraison régionaux, et qui se décline en trois modalités :
  - « bitstream classique » si l'abonné conserve un abonnement au service téléphonique classique
  - « bitstream ADSL nu » si l'abonné n'a plus d'abonnement au service téléphonique classique
  - « DSL-E » (DSL-Entreprise), qui est une offre à débit garanti à destination d'un usage professionnel, sur un accès sans abonnement au service téléphonique
- l'offre de bitstream national, livrée en région parisienne pour les FAI n'ayant pas déployé de réseau. Cette offre n'est plus régulée depuis septembre 2006, et son parc d'accès diminue rapidement.

**ATM (*Asynchronous Transfer Mode*)** : technique de transmission à haut débit permettant de multiplexer des flux de données sous forme de paquets (nommés cellules ATM) en mode connecté avec une qualité de service garantie.

**DSL (*Digital Subscriber Line*)** : technologie permettant d'utiliser les lignes de cuivre raccordant les clients du réseau téléphonique commuté (RTC) pour des transmissions de flux de données à haut débit sous forme de paquets.

**IP (*Internet Protocol*)** : Protocole de base utilisé sur Internet pour la transmission des données. Il définit la façon d'organiser les paquets d'information pour pouvoir les acheminer sur le Web.